

CAP DU 8 JUILLET 2021 ? PROMOTION INTERNE

Ce 8 juillet 2021, fini les CAP telles que nous les connaissions !

Les représentants du personnel élus lors du dernier scrutin ne siègent plus au sens propre. En parallèle, le vice-Président Egron a tenu à ce que les organisations syndicales puissent s'exprimer.

Une organisation syndicale n'a pas souhaité y participer, dont acte. En revanche, nous continuons à honorer notre mandat, la chaise vide ne payant pas !

Nous avons reçu en amont les listes des agents retenus par l'Administration en marge au nombre de candidatures déposées. Comme il n'est plus question de groupes de catégories à la CAP, nous siégeons et avons pu échanger sur tous les cadres d'emplois concernant cette promotion interne (Attachés, Ingénieurs, Rédacteurs, Techniciens et Agents de Maîtrise).

Les agents retenus pourront donc, dès la deuxième quinzaine de septembre, se présenter à un jury (ou entretien comme l'appelle la DRH) afin d'étayer leurs projets professionnels (durée 25mn/30mn). Au vu du nombre de postes ouverts selon le grade, une sélection sera faite afin de pouvoir candidater par la suite sur un poste.

On comprendra donc le désarroi de « certains » qui faisaient de la CAP un « fond de commerce » ou « machine à cartes », c'est selon, tout en laissant penser que seules leurs propositions étaient retenues et que grâce à « eux », les agents leur devaient les avancements.

D'une part, cela n'a jamais fonctionné comme cela et cela l'est encore moins aujourd'hui !

Car c'est bien sur les propositions seules de l'Administration que nous échangeons à partir d'aujourd'hui. Cependant, l'Administration acte les rajouts à sa liste que nous proposons.

Les échanges de cette séance seront communiqués au vice-Président. Nous apprendrons donc d'ici quelques temps, la liste définitive des agents retenus pour le jury de septembre tout en sachant que les noms donnés par l'Administration restent prioritaires.

Néanmoins, si l'on peut acter un bon travail d'harmonisation, la plupart des agents n'a pas vraiment compris le processus retenu. Un nombre conséquent d'agents pensait que le fait de candidater donnait le sésame pour passer en jury. Beaucoup de frustration donc !

Nous avons aussi insisté sur les postes distribués car nous pensons que les « petits » services risquent d'être laissés de côté. Il faudra que nous soyons vigilants aux arbitrages effectués, même si la DRH a essayé de nous rassurer sur le bien-fondé de propositions de l'Administration. Nous demandons plus de clarté.

Nous retenons aussi qu'il n'y a pas d'équité entre les services sur les évaluations. Retenir seulement le « va-au-delà » (ce qui ne se faisait pas avant) oblige à écarter beaucoup de monde et nous craignons les « copinages ».

Nous manquons aussi de visions sur les agents faisant-fonctions dont les situations administratives n'ont pas été portées à notre connaissance. Ce critère de sélection n'a pas été malheureusement retenu mais ce sujet sera abordé plus tard. Nous demanderons la cartographie des agents qui se trouvent dans cette situation. Les fausses promesses ne doivent plus perdurer !!

Nous actons que certains de nos « collègues » appuient le principe de ne retenir que les AMP pour les propositions de promotions au cadre d'emploi de technicien, sachant que le statut permet de proposer aussi les AM et ATP1. Dommage !

Enfin, pour la campagne 2022, nous avons demandé que les agents puissent bénéficier d'une préparation pour se présenter aux jurys car tous ne sont pas égaux et n'ont pas les facilités pour l'exercice.

La CGT et ses représentants restent à votre disposition



SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : cgt.cub@bordeaux-metropole.fr

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>

Envie de faire changer les choses ?

SYNDIQUEZ-VOUS !